

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 3 AVRIL 2017 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Jocelyn
Fradette, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et personnes présentes, ainsi qu'aux téléspectateurs de la télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

142-10-2017

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LE 20 ET LE 27 MARS 2017

143-10-2017

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017, copie dudit procès-verbal ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 20 MARS 2017

144A-10-2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 20 mars 2017, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 27 MARS 2017**

144B-10-2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi
27 mars 2017, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION

145-10-2017

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au
Québec;

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront
probablement un tel diagnostic et qu'une telle annonce se répercutera dans
toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver
plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et
bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de
cancers (évalués à plus de 200 maladies), permettre aux chercheurs de
faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la
maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les
cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le
public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la
recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la
Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se
concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide
offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est
porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des
patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les
Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour
les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre
cette maladie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE – MOISSON D'ALMA

146-10-2017

CONSIDÉRANT QUE, par sa lettre datée du 15 mars 2017, la Commission municipale du Québec confirme que l'organisme « Moisson d'Alma » a soumis à ladite Commission, une demande de reconnaissance aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 405-409, boulevard Dequen à Alma, dont il est le seul utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, ladite Commission municipale doit consulter la Municipalité avant de se prononcer sur une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil a comme principe de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec en regard de toute exemption de taxe;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'accuser réception de cette demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe foncière formulée par l'organisme « Moisson d'Alma » et de confirmer la position de la Ville d'Alma à l'effet de s'en remettre à la décision qui sera rendue à la suite de l'audition de la Commission municipale du Québec."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUMISSIONS – VARIATEURS DE VITESSE 300 HP

147-10-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de deux (2) variateurs de vitesse pour la prise d'eau, les soumissions suivantes ont été reçues le 21 mars 2017 à 10 h:

	<u>Prix total – taxes incluses</u>
- Lumen - Alma	64 353,81 \$
- Franklin Empire inc. - Alma	68 640,08 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture de deux (2) variateurs de vitesse de 300 HP à la firme « Lumen » d'Alma, pour un coût total de 64 353,81 \$, taxes incluses.

autoriser le directeur des finances et trésorier à payer cette acquisition à même le projet d'immobilisation 039"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – TONDEUSE À GAZON FRONTALE**148-10-2017**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une tondeuse à gazon frontale, les soumissions suivantes ont été reçues le 22 mars dernier à 10 h :

Nom du soumissionnaire	Prix - taxes incluses
Zone Kubota inc. – Alma	31 564,74 \$
Maltais et Ouellet – Saint-Bruno	42 492,46 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant l'échange du vieil équipement identifié audit rapport selon l'allocation du plus bas soumissionnaire et soustrait du montant total et confirmant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'une tondeuse à gazon frontale à la firme « Zone Kubota » d'Alma, incluant l'échange du vieil équipement identifié au rapport, pour un montant de 31 564,74 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter au fonds de roulement une somme jusqu'à concurrence de 31 564,74 \$, montant qui sera remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CENTRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN – « TOUR SOLIDAIRE » - SUBVENTION****149-10-2017**

CONSIDÉRANT QUE grâce à ses programmes de coopération et ses nombreux partenariats, le « Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean » soutient des communautés de pays du Sud qui, par l'acquisition de moyens techniques, matériels et humains, prennent en charge leur propre développement;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants du « Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean » pour l'organisation du Tour du Lac Solidaire pour le Burkina Faso et l'Équateur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de verser à cet organisme une aide financière de 5 000 \$ pour la tenue de cet événement à titre de partenaire;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 5 000 \$ au « Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean », de laquelle somme seront déduites les demandes de services formulées par le comité organisateur, le tout conditionnellement à la tenue de l'événement

et à leur passage pour une nuitée dans la Ville d'Alma, cette somme étant prise à même le budget régulier de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CENTRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN – « TOUR SOLIDAIRE » - AUTORISATION À EMPRUNTER LES RUES DE LA VILLE

150-10-2017

CONSIDÉRANT QUE, pour la 31^e année consécutive, le Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean présente son Tour du Lac-Saint-Jean à vélo « Tour Solidaire pour le Burkina Faso et l'Équateur », une activité d'éducation et une levée de fonds destinée à supporter des projets de développement dans ces pays;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, qui se tiendra du 12 au 13 août 2017, prévoit au moins un (1) passage à Alma comme hôte le soir du 12 août ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'obtenir une autorisation écrite pour leur permettre d'emprunter les rues de la Ville d'Alma et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec, conformément aux exigences du ministère des Transports;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean à emprunter les rues de la Ville d'Alma et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec lors du passage du « Tour Solidaire pour le Burkina Faso et l'Équateur », qui se tiendra du 12 au 13 août 2017 et selon leur itinéraire officiel."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017-2018 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

151-10-2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat » du ministère de la Culture et des Communications, le conseil municipal juge opportun de présenter une demande de subvention pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs et de la culture de la Ville d'Alma doit être autorisée à remplir et à déposer les formulaires requis pour cette demande de subvention;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs et de la culture à présenter, pour et au nom de la Ville d'Alma, une demande de subvention dans le cadre de l'entente triennale entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville d'Alma pour le développement culturel 2017-2018;

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, « l'Entente de développement culturel 2017-2018 » à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE PROGRAMME D'AIDE À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES – SOCIÉTÉ DES ARTS TECHNOLOGIQUES

152-10-2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme « *Scènes Ouvertes* » de la Société des arts technologiques, Ville d'Alma avait déposé en septembre 2016 sa candidature en vue d'être choisie pour accéder audit programme pour faire l'acquisition d'équipements techniques permettant la mise en place de téléprésence événementielle et scénique avec d'autres lieux de diffusion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma a été retenue comme l'un des vingt lieux qui seront mis en réseau et qu'une entente doit être signée en conséquence;

CONSIDÉRANT la contribution financière des divers partenaires et bailleurs de fonds du programme, notamment de Patrimoine Canada, l'implication financière de chacun des lieux de diffusion sera limitée à 7 000 \$, payable lors de la signature de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs et de la culture de la Ville d'Alma doit être autorisée à signer l'entente pour cette demande de subvention et de participation au programme d'acquisition en question;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la coordonnatrice des arts et de la culture du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, l'entente de participation au programme d'acquisition « *Scènes Ouvertes* »;

Et d'autoriser le directeur des finances et trésorier à verser la somme de 7 000 \$ prise à même le surplus accumulé."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – PROJETS 2016-2017 – ACQUISITION - AUTORISATION

153-10-2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de « l'Entente de développement culturel 2016-2017 », intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications, la Ville d'Alma a ciblé certaines actions qui sont prêtes à être réalisées, notamment les actions 1.2 et 2.1 libellés respectivement : *Soutien aux actions de médiation culturelle et d'animation dans les bibliothèques et Promotion des activités et lieux culturels offerts à la population d'Alma*;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation des équipements à acquérir pour mettre en œuvre les activités dans le projet d'intégration de Manivelle effectuée par le comité des arts et de la culture de la Ville d'Alma;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'acquisition des équipements spécifiés, soit deux écrans interactifs, dans le cadre du projet Manivelle et de conclure pour ce faire, une entente annuelle à titre de partenaire audit projet, conformément au plan financier détaillé s'élevant à 14 288 \$ présenté au soutien du comité des arts et de la culture en date du 7 mars 2017;

Autoriser le directeur des finances et trésorier à faire le versement des sommes appropriées prises à même les sommes disponibles découlant de l'entente de développement culturel 2016-2017;

Autoriser la coordonnatrice des arts et de la culture à conclure une entente annuelle afin de mettre en œuvre le projet Manivelle et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA SOCIÉTÉ DE L'ORDRE DU BLEUET – COMMANDITE

154-10-2017

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants de La Société de l'Ordre du Bleuets dans le cadre de la 8^e édition du Gala de l'Ordre du Bleuets, qui aura lieu le 3 juin 2017 à la salle Michel-Côté et coïncide avec l'année du 150^e;

CONSIDÉRANT QUE cet événement récompense des personnes ayant un lien avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean (y être né ou y avoir habité plus de 5 ans) et qui ont contribué à l'essor de la vie culturelle régionale, soit par leurs actions démontrant un engagement exceptionnel, soit par la grande qualité de leurs œuvres et de la pratique de leur art ou encore par leur rayonnement;

CONSIDÉRANT QUE cet hommage peut être posthume;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des arts et de la culture;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'accorder une aide financière de 3 000 \$ en argent et 2 000 \$ en services de la salle Michel-Côté, à La Société de l'Ordre du Bleuets à titre de commandite dans le cadre de la 8^e édition du Gala de l'Ordre du Bleuets, qui aura lieu le 3 juin 2017, cette somme étant prise à même le surplus accumulé."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TAM TAM MACADAM – ÉDITION 2017 – AIDE FINANCIÈRE

155-10-2017

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Monde et Macadam » poursuit l'organisation du Festival Tam Tam Macadam, dans le cadre de sa 20^e édition, qui aura lieu au centre-ville du 24 au 27 d'août 2017;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme et le plan de visibilité offert en prévision de cette année;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une aide financière de 15 000 \$ et en service, jusqu'à concurrence d'un montant de 8 000 \$, à l'organisme « Monde et Macadam » pour l'organisation du Festival Tam Tam Macadam 2017, le tout, conditionnellement à la tenue de l'événement, cette somme étant prise à même le budget régulier de la ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LES CULTURES MB S.E.N.C. – LOCATION D'UNE TERRE AGRICOLE SITUÉE SUR L'AVENUE DU PONT NORD **156-10-2017**

CONSIDÉRANT QUE Les Cultures MB S.E.N.C. est une société en nom collectif qui cherche à exploiter une terre agricole et qu'il a besoin d'espaces cultivables pour réaliser ses activités;

CONSIDÉRANT la demande formulée par ladite société en nom collectif pour louer une terre agricole située en bordure de l'avenue du Pont Nord, dans le secteur de Saint-Cœur-de-Marie, appartenant à la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Ville d'Alma et Les Cultures MB S.E.N.C. pour la location d'une terre agricole ayant une superficie d'environ 12 hectares;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, le bail intervenu entre cette dernière et Les Cultures MB S.E.N.C. concernant l'utilisation d'une terre agricole d'une superficie d'environ 12 hectares, pour lui permettre de réaliser ses activités d'exploitation agricole, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 294-2017 AYANT POUR OBJET DE RÉVISER LES TARIFS ET CONDITIONS D'ÉLECTRICITÉ DU RÉSEAU MUNICIPAL POUR LES RENDRE CONFORMES AUX TAUX RÉVISÉS D'HYDRO-QUÉBEC EN VIGUEUR LE 1^{ER} AVRIL 2017 **157-10-2017**

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 294-2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 294-2017 ayant pour objet de réviser les tarifs et conditions d'électricité du réseau municipal pour les rendre conformes à ceux révisés d'Hydro-Québec en vigueur le 1^{er} avril 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'UTILISATION DES STATIONNEMENTS PUBLICS PAR LES RÉSIDENTS AU CENTRE-VILLE (PROJET PILOTE)

158-10-2017

Monsieur le conseiller Gilles Girard donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement relatif aux conditions d'utilisation des stationnements publics par les résidents au centre-ville (projet pilote).

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-2012

159-10-2017

Monsieur le conseiller Gilles Girard donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement amendant le règlement de zonage 199-2012, de façon notamment à :

- Agrandir les zones résidentielles jumelées sur la rue de la Pépinière et dans le prolongement de l'avenue Antoine-Panet;
- Agrandir la zone résidentielle unifamiliale du côté sud de la rue Ouimet;
- Encadrer le lotissement et l'aménagement d'aires de stationnement au centre-ville;
- Autoriser un atelier de recyclage dans une zone commerciale du boulevard Dequen;
- Ajuster les usages autorisés en fonction de l'utilisation réelle du sol dans une zone industrielle du boulevard Saint-Jude;
- Intégrer au plan de zonage les milieux humides faisant l'objet de servitudes dans le secteur de la Pointe-des-Américains;
- Apporter divers autres ajustements au règlement de zonage, au vu de l'expérience de son application et des décisions du conseil municipal à l'égard des recommandations résultant de la réunion du CCU du 21 mars 2017.

RALLIEMENT DES CHORALES – 150^E – « LA GAILLARDE » – COMMANDITE

160A-10-2017

CONSIDÉRANT le spectacle « Le Ralliement des Chorales 2017 » organisé par la Gaillarde dans le cadre de la présente année sous le thème : *Le chœur à la fête pour célébrer Alma, 150 ans* ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée sous forme de commandite par les dirigeants de cet organisme culturel dans le cadre de cette activité qui se tiendra les 1^{er} et 2 avril 2017 et impliquant plus de 300 choristes de la région et des régions avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire souligner l'importance de cet événement en participant comme partenaire officiel, selon leur plan de commandite;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une commandite non récurrente de 1 000 \$ à la

Gaillarde pour le spectacle « Le Ralliement des Chorales 2017 » à titre de partenaire officiel, selon le plan de commandite, dont la somme sera prise, par le directeur des finances et trésorier à même le surplus accumulé."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS – CHŒUR AQUILON

160B-10-2017

CONSIDÉRANT le succès remporté par le concert du Ralliement régional des chorales La Gaillarde intitulé « Le chœur à la fête pour célébrer Alma, 150 ans », dont la représentation a eu lieu le 2 avril 2017 à la Salle Michel-Côté;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Francine Fortin, directrice générale du Chœur Aquilon d'Alma a dirigé plus de 200 choristes lors de ce concert impressionnant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter M^{me} Francine Fortin, directrice générale, ainsi que tous ceux qui ont collaboré au succès de cet événement;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de féliciter M^{me} Francine Fortin, directrice générale du Chœur Aquilon d'Alma, ainsi que tous ceux qui ont collaboré au succès du concert du Ralliement régional des chorales La Gaillarde intitulé « Le chœur à la fête pour célébrer Alma, 150 ans », dont la représentation a eu lieu le 2 avril 2017 à la Salle Michel-Côté."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TEL-AIDE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – PERMIS DE COLPORTAGE – EXEMPTION POUR L'ANNÉE 2017

161-10-2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 1003-11 afin de régir le colportage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement stipule qu'il est interdit de colporter sans permis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 dudit règlement, le conseil municipal peut exempter certaines catégories de personnes ou d'organismes de l'obligation de détenir un permis de colportage;

CONSIDÉRANT la demande d'exemption formulée par l'organisme Tel-Aide Saguenay-Lac-Saint-Jean;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'accorder, pour l'année 2017, une exemption à l'obligation de détenir un permis de colportage à l'organisme Tel-Aide Saguenay-Lac-Saint-Jean, le tout conformément à l'article 5 du règlement 1003-11 concernant le colportage sur le territoire de la municipalité."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES**FÉLICITATIONS – EXPOSITION « ALMA, À TRAVERS SES MÉMOIRES »** **162-10-2017**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma, les étudiants du programme Arts, lettres et communication du Collège d'Alma ont procédé au vernissage de l'exposition « Alma, à travers ses mémoires » qui se tient du 30 mars au 6 avril 2017 à la Maison des Bâtitseurs;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition présente le résultat d'entrevues réalisées auprès de citoyens qui nous révèlent généreusement des chapitres importants de l'histoire de la ville, à savoir : Madame Antoinette Dion, monsieur Arthur Fitzpatrick, madame Colombe Coudé, monsieur Gérard Roux, madame Huguette Guérin, monsieur Jacques Brassard, monsieur Jocelyn Maltais, monsieur Laurier Savard, madame Louise Bourget, monsieur Luc Tessier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter madame Julie St-Pierre, messieurs Bernard Tremblay et Frédéric Thibault, enseignants, ainsi que tous les étudiants du programme Arts, lettres et communication du Collège d'Alma ceux qui ont collaboré au succès de cet événement;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de féliciter madame Julie St-Pierre, messieurs Bernard Tremblay et Frédéric Thibault, enseignants, ainsi que tous les étudiants du programme Arts, lettres et communication du Collège d'Alma ceux qui ont collaboré au succès de l'exposition « Alma, à travers ses mémoires » qui se tient du 30 mars au 6 avril 2017 à la Maison des Bâtitseurs."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE****163-10-2017**

Monsieur le conseiller Gino Villeneuve, sur le Service des travaux publics :

- Il invite la population à aviser le Service des travaux publics de la présence de nid-de-poule, comme par les années passées;
- Début, la semaine prochaine, des opérations de balayage de rues.

Monsieur le Maire, sur ses activités de représentation :

- Sa présence, la semaine dernière, aux réunions des comités sur les aéroports régionaux et celui sur les forêts de l'Union des municipalités du Québec;
- Une visite au Salon Expo-habitat de l'APCHQ qui s'est tenu en fin de semaine au Centre Multisports et qui a connu un grand succès;
- Le ralliement régional des chorales « La Gaillarde » qui offrait un concert à la Salle Michel-Côté, dimanche après-midi, dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma;
- Et pour clore le tout, une visite à l'événement « Festiquilles » à la Place St-Luc.

Monsieur Lucien Boily, sur le championnat canadien de ballon sur glace :

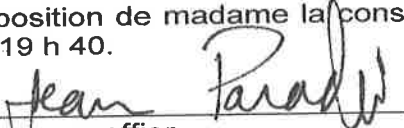
- Il invite la population à suivre en grand nombre le Championnat canadien de ballon sur glace qui se tiendra au Centre Mario-Tremblay, du 5 au 8 avril 2017 inclusivement;
- Plus de 20 équipes provenant de tout le Canada vont s'affronter à Alma, dans le cadre du 150^e anniversaire de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

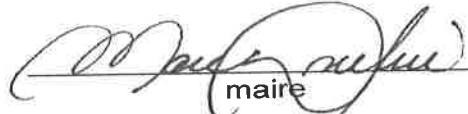
164-10-2017

Aucune question n'est posée.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 40.



greffier



maire